

Image not found or type unknown



Resiliation bail anticipé

Par **Dibrun**, le **21/10/2020** à **18:48**

Mon propriétaire résilie mon bail pour fin 2021 (veut faire ses bureaux dans l'appart)

est-ce que je peux quitter avant la date si je trouve un nouveau logement ?

Bonjour,

Les formules de politesse sont obligatoires sur ce forum (voir les CGU) !

Merci.

Par **Visiteur**, le **21/10/2020** à **20:31**

Bonjour

La résiliation du bail est actée, vous devez fixer une date avec le propriétaire pour effectuer l'état des lieux de sortie et la remise des clés. Une fois cette étape passée, le bail est terminé et vous n'êtes plus redevables du loyer et des charges que pour le temps réel d'occupation du logement.

Par **janus2fr**, le **22/10/2020** à **07:33**

[quote]

est-ce que je peux quitter avant la date si je trouve un nouveau logement ?

[/quote]

Bonjour,

Bien entendu, mais tant que vous n'êtes pas dans la période de préavis du bailleur (6 mois avant l'échéance), vous devrez vous-même donner congé et respecter le préavis légal de 3 mois.

Il n'y a qu'une fois dans la période de préavis du bailleur que vous pourrez partir sans avoir de

préavis à respecter.

PS : attention avec la réponse précédente...